

# MEDICAMENTS GÉNÉRIQUES,

## IDENTIQUES AUX ORIGINAUX ?

Pourquoi nous pousse-t-on aujourd'hui à préférer les médicaments génériques ? Pour faire des économies aux caisses de sécurité sociale car ils coûtent moins cher que les médicaments d'origine. Et c'est une bonne aubaine pour le « trou de la sécu ». Mais sont-ils vraiment identiques aux médicaments d'origine comme certains nous l'assurent ? Tous les médecins ne sont pas de cet avis et certains entendent le faire savoir (par exemple le Dr Sauveur Boukris qui publie un livre intitulé « *Médicaments génériques. La grande arnaque* ». Mais il n'est pas le seul). Dans la grande majorité des cas, la substitution de l'un par l'autre ne présente pas de danger, mais il y a des exceptions sur lesquelles on est peu informés. Les économies qui les justifient ne seraient pas non plus toujours si claires.

### Il y a générique et générique.

Il y a plusieurs manières de produire des médicaments génériques qu'on peut classer en trois catégories : les « **auto-génériques** » qui sont une copie exacte du médicament d'origine ; les « **similaires** » qui contiennent les mêmes principes actifs aux mêmes dosages mais dont les excipients peuvent être différents ; les « **assimilables** » dont même les principes actifs sont sous une forme différente de l'original.



Les « auto-génériques » sont le plus souvent produits par les mêmes laboratoires que les médicaments d'origine. Leur brevet étant désormais dans le domaine public, d'autres laboratoires peuvent les copier. Pour résister à cette concurrence - les frais de recherche étant généralement amortis - ces laboratoires les vendent moins cher que l'original, sous un autre nom mais sans présenter aucune différence ; ils peuvent les remplacer sans le moindre risque.

Ce n'est pas toujours garanti pour les deux autres catégories de génériques. Si les « similaires » ne diffèrent que par les excipients, qui ne sont en quelque sorte que leur enrobage, ces derniers peuvent néanmoins modifier l'assimilation des principes actifs par les malades ou leur provoquer des allergies dont on n'avait pas toujours tenu compte. Pour les « assimilables », le risque existe aussi sur leurs excipients mais s'y ajoute le fait que leurs contrôles sont moins complets alors qu'une grande partie est produite dans des pays moins rigoureux tels que la Chine, l'Inde et le Brésil.

## Des économies pas toujours si claires

Selon les détracteurs de la course aux génériques, certains seraient produits à bas coût et vendus avec une marge bénéficiaire non justifiée ; certains seraient même parfois vendus plus cher que les produits originaux. En outre, les économies réalisées sur le prix de vente de ces produits



seraient en partie amputées par les dépenses de propagande qu'engagent les autorités pour en favoriser l'utilisation. Des pressions seraient exercées sur les pharmaciens qui seraient d'ailleurs autorisés de s'octroyer les mêmes marges sur les génériques que sur les originaux. On leur verserait aussi des primes substantielles, ainsi qu'aux médecins prescripteurs de génériques. Le montant de ces « encouragements » serait évalué à plusieurs centaines de millions d'euros.

On peut sans doute espérer que malgré ces éventuels « débordements » peu médiatisés, au final la Sécurité sociale trouve ses avantages. Le nombre de cas où l'utilisation de génériques aurait provoqué des réactions inappropriées resterait très limité. Mais la version officielle sur l'innocuité des médicaments génériques semblant quelque peu battue en brèche, certaines précautions semblent donc recommandées. Par exemple, préférer autant que possible les « auto-génériques » dont on sait qu'ils ne présentent aucun risque. Sinon, vérifier de ne pas être allergique aux excipients du générique proposé. D'une manière générale, éviter de changer en cours de traitement, soit de passer d'un original à un générique, soit de passer d'un générique à un autre ; lorsqu'une solution est bien tolérée, en changer peut toujours présenter un risque. Il est également rappelé qu'on peut toujours refuser un générique ; on peut perdre alors le bénéfice du ticket modérateur si ceci n'a pas été précisé sur l'ordonnance par le médecin mais c'est quand même remboursé par la Sécurité Sociale (contrairement à ce qu'affirmeraient certains pharmaciens).

Peut-on en conclure que les économies ont la priorité sur tout, même sur la santé publique ?



-----